



le trent de juillet de l'an mil sept cent soixant sept
 est né et le trent et un fut baptisé par moi pretre
 soussigné françois joseph foulon fils legitime d'adrien
 joseph faiseur de chamoise de son stile Et de jeanne
 françoise le moine, le parain a été jean
 françois marie foulon oncle au baptisé et la maraine
 jeanne terese Charloite verdoye tous deux libres
 l'un de wisernes et l'autre de la paroisse d'haline la
 maraine pour scavoir ecrire a signée avec moi le present
 acte le meme jour mois et an que dessus et le parain
 pour ne le scavoir a fait sa marque ordinaire le pere
 a signé aussi le dit acte avec nous de ce interpellés
 marque de + jean françois marie foulon
 j: t: c: verdoy adrien joseph
 L: A: Denielle pre foulon